

**Service Relations Extérieures - Programme Développement Douroula -
Encaissement et réaffectation d'un don de l'Atelier Horticulture
du Collège Notre-Dame**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} SEGPA Atelier Horticulture du Collège Notre-Dame ont souhaité participer cette année encore aux actions menées par la Ville de Besançon dans le canton de Douroula.

C'est ainsi qu'ils ont fait parvenir à la Ville un chèque de 700 F correspondant à une partie des bénéfices réalisés lors d'une opération promotionnelle.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- autoriser l'encaissement de ces 700 F sur l'imputation 92.06.7478.95070.00400
- et leur réaffectation en dépenses sur l'imputation 92.06.6068.95070.00400 (programme développement Douroula).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 16 avril 1998.